

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 avril 2026

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 23 avril 2026 à 20h30 à la Mairie.

Le Maire,
Jean-François PAULET

REUNION DU 23 AVRIL 2026

Le 23 avril 2026 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.PAULET Jean-François, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : PAULET Jean-François, ROUSSEAU Jean-Pierre, GIL Virginie, MAROLLEAU Pascal, CROISE Lucie, CHATELLIER Jean-Paul, MORIN Bernadette, CHAUDIER Marc, MARCHAND Sandrine, DAGNAS Delphine, RENAULT Claire, GUILLAUME Virginie, BROCHARD Gaëtan, FREBOEUF Olivier, GUICHET Delphine, MORIN Florian, PUYRAVAUD Alison

Absents : DIXNEUF Jean qui a donné procuration à RENAULT Claire, THIBAUT Olivier

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUSSEAU est nommé secrétaire de séance

INTERVENTION Mr FILLAUDEAU Matthieu - Association les Sourires d'Or

Mr Matthieu Fillaudeau, Président de l'Association Les Sourires d'Or est venu présenter son association au conseil municipal. Son association a pour but d'aider les familles touchées par le handicap suite à la découverte de la maladie de son fils de 3 ans. Des actions sont mises en place. Une course avec les 2 écoles a eu lieu et à récolter 3000 €.

L'association organise le 23 et 24 mai 2026 'La Chapelle en Folie', cette manifestation aura lieu sur le site de la Vallée verte (marché de producteurs, créateurs, jeux enfants) le samedi et le dimanche et des randonnées pédestre et VTT auront lieu le dimanche. Budget 13000 € L'association demande une subvention pour l'organisation de la manifestation 'La Chapelle en Folie'. Monsieur le Maire propose de revoir la proposition à la fin de la réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal valide le compte-rendu de la réunion de conseil du 22 mars 2026

BUDGETS PRIMITIFS 2026 - Commune et Budgets annexes

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2025 de la commune et des budgets annexes

Après présentation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les budgets primitifs suivants :

- COMMUNE : Votants : 18 - voté à l'unanimité
- VILLAGE COMMERCIAL : Votants : 18 voté à l'unanimité
- PHOTOVOLTAIQUE : Votants 18 : voté à l'unanimité

- **LOTISSEMENTS COMMUNAUX** : Votants 18 : voté à l'unanimité
Le conseil municipal vote les budgets primitifs ci-dessus (Commune et budgets annexes)
pour l'année 2025

COMMUNE

Fonctionnement : 2.128.879,78 €

Investissement : 931.937,13 €

VILLAGE COMMERCIAL

Fonctionnement : 65.913,43 €

Investissement : 91.033,24 €

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Fonctionnement : 64.971,54 €

Investissement : 46.029,13 €

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Fonctionnement : 688.446,97 €

Investissement : 648.774,27 €

ECOLE - SUBVENTIONS

Le conseil municipal valide les subventions suivantes pour les écoles pour l'année 2026

Fournitures scolaires : 58 € par élève

Subvention forfaitaire par enfant

APEL Ecole Privée : 16 € x 145 enfants = 2.320 €

Amicale Ecole Publique : 16 € x 84 enfants = 1.344 €

Subvention forfaitaire par classe pour voyages scolaires

OGEC Ecole Privée

Primaire/Maternelle 600 € x 6 classes = 3.600 €

Amicale Ecole Publique

Primaire/Maternelle 600 € x 4 classes = 2.400 €

Subvention forfaitaire par enfant UGSEL et USEP

APEL Ecole Privée 6 € x 145 enfants = 870 €

Ecole Publique 6 € x 84 enfants = 504 € répartie comme suit :

- 2.50 € x 84 enfants à l'USEP = 210 €
- 3.50 € x 84 enfants à l'Amicale Ecole Publique : 294 €

Subvention Réseau par Ecole

APEL Ecole Privée : 250 €

Amicale Ecole Publique : 250 €

CONVENTION ECOLE PRIVEE 2026

Monsieur le Maire donne connaissance du compte d'emploi fourni par l'OGEC de l'Ecole privée comme justification de la somme de 24.000 € versée par la commune pour l'année 2024/2025 à titre de la participation aux dépenses de fonctionnement matériel de l'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association.

Le montant total des factures s'élève à environ 24.000 €.

Le Conseil Municipal approuve ce compte d'emploi

Vu les conventions passées entre la municipalité et l'école privée de La Chapelle St Laurent (OGEC) le 26 décembre 1966 et approuvées le 09 janvier 1967,

Et fixe à 31.300 € à compter du 01/01/2026, le montant forfaitaire à verser à la participation familiale de gestion de l'Ecole Privée de La Chapelle St Laurent (OGEC) à titre de la participation aux frais de fonctionnement matériel de l'école privée.
Le crédit nécessaire sera inscrit au Budget Primitif 2026

DENTISTE - Validation de l'avenant à la Convention avec le Docteur SILVA Antonio

Vu la convention de mise à disposition d'un local communal du 31 juillet 2025 entre La commune de La Chapelle St Laurent et le Docteur SILVA Antonio, Chirurgien-Dentiste - Un avenant doit être établi afin de rectifier le montant du loyer à compter du 1^{er} mai 2026
Le loyer sera fixé comme suit

- 416 € HT par mois pour le local clinique
- 156 € HT par mois pour le bureau administratif
- 150 € par mois pour les charges

Les loyers seront indexés sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre à la date d'anniversaire de la prise d'effet de l'avenant à la convention.

Les charges seront facturées mensuellement et une régularisation sera faite à la date d'anniversaire de l'avenant à la convention

Le Conseil municipal valide l'avenant tel que présenté ci-dessus entre la commune et le Dr SILVA Antonio, Chirurgien-Dentiste

PERSONNEL COMMUNAL - Augmentation d'un temps de travail

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 31 mars 2026 concernant l'augmentation du temps de travail d'un Adjoint d'animation (contractuel). Cet agent travaille à la cantine scolaire et à la Garderie Péri-scolaire.

Le Conseil Municipal décide

- De fixer à 24,55h par semaine ce temps de travail à compter du 15 juin 2026.
- de mandater Monsieur le maire à faire la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion.

COMMISSION CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - Nomination d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes.

En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux

Un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant doivent être nommés.

Après discussion, le conseil municipal nomme

- Mme Morin Bernadette - Titulaire
- Mr Dixneuf Jean - suppléant

EFFAROUCHEMENT - devis

Monsieur le Maire présente un nouveau devis pour la régulation des pigeons sur la commune. Le coût du devis s'élève à 1128 € TTC (nettoyage et réapprovisionnement en eau et nourriture 1 fois par mois). Après discussion, le conseil municipal donne son accord

MEMBRES GIP Chaufferie - Nomination des membres au GIP (Groupement d'intérêt public) LA CHAUFFERIE - Désignation des délégués

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Mr ROUSSEAU Jean-Pierre, titulaire

Mme GUILLAUME Virginie, suppléant

RENCONTRE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec les membres du conseil municipal et les agents communaux le jeudi 28 mai à 19h00 à la salle Polyvalente. Le conseil municipal est favorable à cette rencontre

SUBVENTION ASSOCIATION LES SOURIRES D'OR

Vu la présentation faite par Mr Fillaudeau de l'Association des Sourires d'Or et du projet de la Chapelle En Folie les 23 et 24 mai prochain. Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 3000 €, répartie comme suit : 2500 € de subvention et 500 € pour la participation aux lots de la chasse au trésor

CHASSE AU TRESOR ET RUSH ADOS

Mme Gil, Adjointe au Maire informe qu'une chasse au trésor et le Rush Ado auront lieu le 23 mai 2026 sur la commune

ETANG DES MOTHES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au rapport du Cabinet Antéa groupe, il n'est pas nécessaire d'effectuer des travaux sur le déversoir car celui-ci assez grand pour absorber des cures centenaires et millénaires.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus